

Mot du directeur national de santé publique



Depuis maintenant plus de deux ans, divers ministères et organismes gouvernementaux sont engagés dans l'implantation du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* (PAG). Nous sentons

beaucoup d'engouement, d'énergie et de volonté chez tous; d'ailleurs, les tables de travail sont déjà pleines. C'est sûrement parce qu'il s'agit de mettre l'épaule à la roue en vue de favoriser de meilleures habitudes alimentaires, un mode de vie physiquement actif et des environnements plus sains. Le fait d'être nombreux à y contribuer nous amène à nous sentir parties prenantes d'un mouvement de société, ce qui est grisant! Cette vaste participation s'explique sans doute aussi parce que le Plan d'action gouvernemental est porté par une vision positive, orientée vers le bien-être, la qualité de vie et le plaisir. Quoi de mieux que de consacrer des efforts à avoir plus de plaisir!

Je tiens à remercier tous les artisans de la mise en œuvre du PAG dans les divers ministères et organismes, incluant leurs réseaux, ainsi que les nombreux partenaires locaux, régionaux et nationaux, dont la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie et Québec en Forme.

Alain Poirier



Mot de la coordonnatrice du PAG



Voilà près de deux ans que j'ai quitté le relatif confort de la science et de l'expertise de l'Institut national de santé publique du Québec pour me lancer dans l'aventure de la mise en œuvre du PAG. Deux années bien remplies de nouvelles responsabilités, de processus à connaître, de solutions à trouver. Heureusement, je ne suis pas seule. Je suis épaulée par une très bonne équipe, enthousiaste, dotée de multiples compétences, de souplesse et de

rigueur. M'entourent aussi des répondants ministériels qui font cheminer le PAG dans leur ministère et leurs réseaux. D'autres collègues de secteurs transversaux, notamment des communications et de l'évaluation, se joignent aussi à nous, et font grandir la « famille du PAG »!

Déjà plusieurs actions sont implantées ou en voie d'implantation, et plusieurs idées sont sur le point de se concrétiser. Une campagne sociétale a été lancée, un nouveau site Internet a été mis en ligne, et aujourd'hui paraît le premier numéro du Bulletin national d'information *Investir pour l'avenir*. Cet outil de communication était désiré depuis un moment. En effet, les nombreux acteurs du PAG, qui appartiennent à des niveaux d'intervention et à des secteurs très divers, ont besoin d'un point de rencontre, d'une information commune. Nous sommes quant à nous plus que contents de la diffusion du Bulletin national d'information *Investir pour l'avenir*. Nous vous invitons d'ailleurs à y contribuer de manière à ce qu'il devienne un outil de communication et d'information utile, voire indispensable.

Lyne Mongeau





Présentation du Bulletin national d'information *Investir pour l'avenir*



Le Bulletin Investir pour l'avenir est un outil d'information conçu par le comité de coordination du PAG.

OBJECTIFS

Le bulletin a pour objectifs :

- de faire connaître le PAG et sa mise en œuvre;
- de partager les initiatives reliées au PAG;
- de répondre aux interrogations et aux préoccupations;
- de susciter un sentiment d'appartenance au PAG;
- de mobiliser les partenaires et les collaborateurs engagés dans la mise en œuvre du PAG.

PUBLIC CIBLE

Le bulletin s'adresse aux partenaires et aux collaborateurs engagés dans la mise en œuvre du PAG, soit :

- les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que leurs réseaux respectifs;
- les organismes non gouvernementaux et les organismes sans but lucratif;
- les organismes communautaires.

CONTENU ET FRÉQUENCE DE PARUTION

Le bulletin sera composé des principales sections suivantes :

- éditorial;
- dossier de fond;
- actualités nationales, régionales et locales;
- initiatives reliées à la mise en œuvre du PAG (aux niveaux local, régional et national);
- ressources (documentation, outils et liens Internet);
- littérature scientifique.

D'autres rubriques pourront s'ajouter au besoin. À l'heure actuelle, trois numéros par année sont prévus.

COORDINATION

La coordination du bulletin est assurée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les orientations du bulletin, la détermination des thèmes des numéros ainsi que la validation des articles et autres documents soumis relèvent d'un comité éditorial formé de représentants de divers ministères.

Les partenaires et acteurs engagés dans la mise en œuvre du PAG, gouvernementaux comme non gouvernementaux, ainsi que la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (SGF), seront appelés à alimenter les contenus du bulletin.

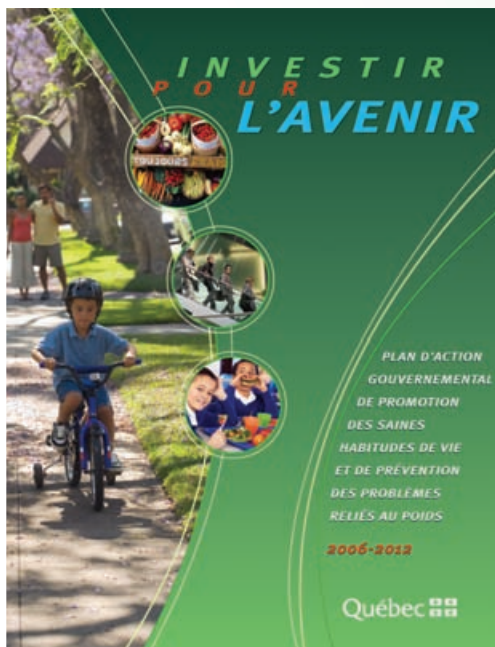
Vous êtes donc d'ores et déjà invités à nous soumettre des articles ou des documents d'information en rapport avec le PAG à l'adresse suivante :

pag@msss.gouv.qc.ca





Le **PAG** : un tour d'horizon



CONTEXTE

Au niveau mondial sévit actuellement une pandémie d'obésité, et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a invité tous les États à se doter de plans d'action dans le but de réduire, voire éliminer cette menace sociosanitaire et socioéconomique.

Au Québec, dans la foulée, entre autres, de cette recommandation de l'OMS, des travaux gouvernementaux et non gouvernementaux ont été menés. C'est ainsi qu'à l'automne 2005, le gouvernement du Québec a confié au MSSS le mandat d'élaborer un plan d'action visant à promouvoir les saines habitudes de vie et à prévenir les problèmes reliés au poids. La Direction générale de santé publique (DGSP), accompagnée d'un comité de répondants et de sous-ministres adjoints de divers ministères, a donc élaboré le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir*.

Rendu public le 23 octobre 2006, le PAG a pour but d'« améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois en leur permettant de vivre dans des environnements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, soit un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation » par la mise en place de mesures :

- qui facilitent l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif;
- qui réduisent la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société québécoise;
- qui valorisent les saines habitudes de vie et une variété de schémas corporels.

PARTENAIRES

Voici les ministères et les organismes gouvernementaux engagés dans la mise en œuvre du PAG :

- ministère de la Santé et des Services sociaux
- ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- ministère de la Famille et des Aînés (MFA)
- ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
- ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
- ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Secrétariat à la jeunesse (SAJ)
- Office de la protection du consommateur (OPC)
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

POPULATION CIBLE

Étant donné que les habitudes de vie s'acquièrent dès la tendre enfance, les jeunes de 0 à 25 ans et leur famille constituent le principal groupe visé par les mesures du PAG. Mais comme ces mesures touchent les milieux de vie et les environnements, elles auront aussi des répercussions sur l'ensemble de la population.

OBJECTIFS ET AXES D'INTERVENTION

Objectifs

- Réduire de 2 % le taux de prévalence de l'obésité chez les jeunes et les adultes d'ici 2012
- Réduire de 5 % le taux de prévalence de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes d'ici 2012

Axes d'intervention

Afin d'atteindre ces objectifs, le PAG comprend 75 actions réparties en 5 axes d'intervention prioritaires :

- 1 Favoriser la saine alimentation (21 actions)
- 2 Favoriser un mode de vie physiquement actif (26 actions)
- 3 Promouvoir des normes sociales favorables (10 actions)
- 4 Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids (10 actions)
- 5 Favoriser la recherche et le transfert des connaissances (8 actions)



COORDINATION, APPLICATION ET SUIVI

Le MSSS est responsable de la coordination du PAG par l'entremise de la DGSP et de son directeur national. En collaboration avec les autres ministères et organismes gouvernementaux, le MSSS doit convenir des résultats attendus ainsi que du partage des responsabilités et de la reddition de comptes se rapportant au PAG.

Après concertation et réception du rapport sectoriel des ministères visés par le PAG, le MSSS déposera au Conseil des ministres un rapport triennal en 2009 et un autre en 2012. Ces rapports présenteront le degré d'implantation des mesures et le bilan des travaux poursuivis dans les ministères et leurs réseaux respectifs. Le ministre de la Santé et des Services sociaux devra également procéder à un suivi de gestion sur la base d'indicateurs d'implantation et de résultats pour rendre compte de la mise en œuvre des actions.

STRUCTURE DE COORDINATION

Des comités interministériels ont été mis en place pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des actions, soit :

- le comité des sous-ministres adjoints;
- le comité des répondants ministériels;
- les comités des communications (comité des directeurs et comité des agents);
- le comité d'évaluation;
- le comité de formation.

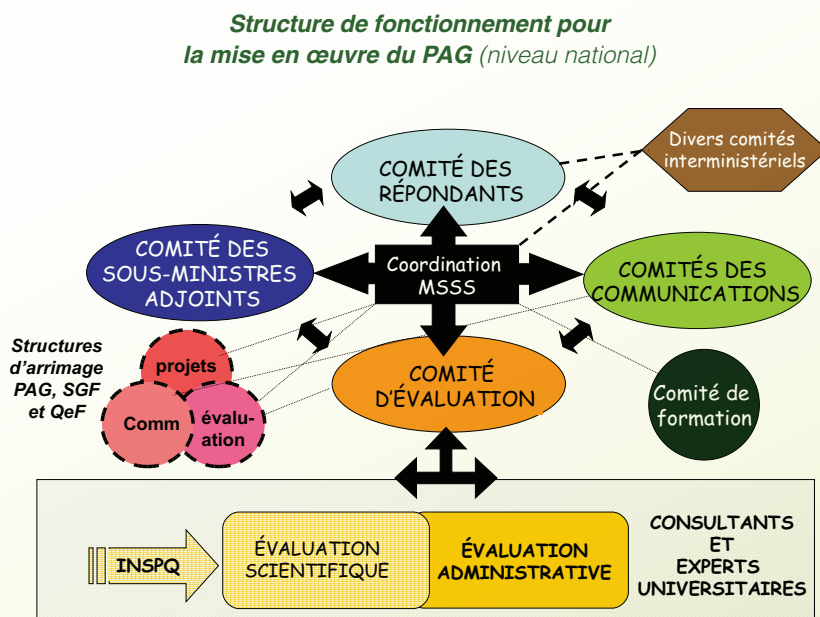
Selon les besoins, des comités interministériels de soutien à des actions particulières dont la mise en œuvre nécessite un étroit travail de collaboration peuvent également être créés. Jusqu'à présent, trois comités ont vu le jour : le comité-conseil sur la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*, le comité de suivi de la mise en œuvre de la Politique-cadre, et le comité de travail interministériel sur les mesures du PAG qui ciblent les municipalités.

L'ÉVALUATION DU PAG : UNE FERME VOLONTÉ

En principe, l'évaluation doit être planifiée au moment de l'élaboration d'un programme, d'un plan ou d'une politique. Malheureusement, des délais dans l'organisation des divers éléments relatifs à la coordination du PAG n'ont pas permis de démarrer aussi vite que prévu. Néanmoins, une ferme volonté d'évaluer habite les ministères et organismes ainsi que l'équipe de coordination.

En plus d'évaluer l'implantation et les résultats du PAG et de procéder à la reddition de comptes, il est nécessaire de prendre en considération le contexte dans lequel il est mis en œuvre. En effet, des ressources importantes soutiennent l'implantation du PAG grâce au Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. Ce contexte privilégié, particulier au Québec, favorise la synergie de nombreux partenaires et constitue un arrière-plan au PAG qui doit être considéré dans l'évaluation.

Un comité d'évaluation du PAG a été mis en place en avril 2008 et s'est réuni cinq fois jusqu'à présent. Bonne nouvelle, une personne-ressource a été embauchée pour se consacrer entièrement à l'évaluation du PAG, c'est-à-dire à la coordination des efforts des ministères et organismes engagés dans sa mise en œuvre ainsi qu'aux arrimages nécessaires avec Québec en Forme (QeF) et la SGF, dont les travaux d'évaluation sont amorcés.



Le comité des répondants ministériels et celui des sous-ministres adjoints ont été créés en 2005, dès le début de l'élaboration du PAG, tandis que les autres ont été créés plus récemment. Le comité d'évaluation et le comité de formation sont les derniers à avoir vu le jour.

Ces comités sont composés de représentants des ministères et des organismes gouvernementaux participant au PAG. La coordination est quant à elle assurée par un représentant du MSSS.



LA FORMATION : UN DÉFI DE TAILLE !

À défaut d'avoir créé un comité de formation dès le début de la mise en œuvre du PAG, nous avons été opportunistes. En effet, le programme de formation du réseau du MSSS avait consenti à la demande de formation en activité physique des conseillers Kino-Québec. Mais entre le moment de la demande et celui de l'octroi des fonds, le PAG est arrivé. Profitant de l'ouverture de nos collègues de Kino-Québec, nous avons potentialisé ces fonds.

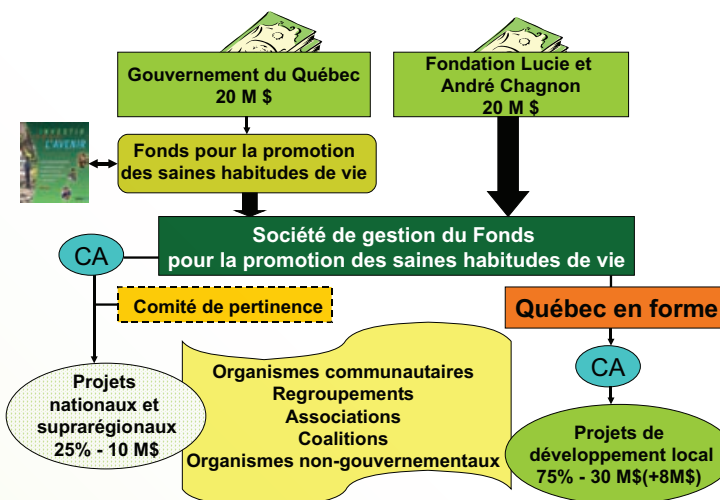
La première offre de formation visait l'acquisition de connaissances de base sur la problématique du poids; plus de 100 professionnels de divers réseaux s'en sont prévalus. Des budgets étant toujours disponibles, une seconde formation a été offerte, celle-là sur quatre thèmes particuliers : l'aménagement du territoire, le transport actif, le secteur agroalimentaire et la préoccupation excessive à l'égard du poids. Une session de formation de trois heures et demie pour chacun de ces thèmes ne représente bien sûr qu'un aperçu. Néanmoins, elle procure une certaine aisance aux intervenants, dans leur travail quotidien avec les différents acteurs, et leur permet également de détecter des perspectives inadéquates et des propos erronés. Bien entendu, plusieurs besoins restent à combler, tant sur le plan des thématiques que des compétences transversales.

En matière de formation, de nombreux défis sont au rendez-vous. La façon de former les nouveaux intervenants et comment traduire au mieux les connaissances dans la pratique quotidienne ne sont que deux exemples. Le comité de formation entend bien relever ces défis. La formation du plus grand nombre possible d'intervenants engagés dans le PAG est un gage de succès de la mise en œuvre, car le partage d'une vision commune est nécessaire afin que les actions convergent.

LE FONDS POUR LA PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE : UN ATOUT MAJEUR

L'adoption du projet de loi n°1, en juin 2007, a permis la création du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. À la suite d'une entente conclue entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, des projets destinés aux jeunes Québécois de 17 ans ou moins sont soutenus de façon paritaire. En vertu de cette entente, le gouvernement et la Fondation versent chacun à la SGF la somme de vingt millions de dollars par année pendant dix ans. Les projets doivent favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, promouvoir des normes sociales encourageant ces saines habitudes de vie, soutenir l'innovation, l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières, et s'inscrire en complémentarité avec les actions du PAG. Ce partenariat a été confié à la SGF. Le conseil d'administration de la SGF est composé de huit membres, soit quatre qui ont été proposés par le ministre de la Santé et des Services sociaux et quatre par la Fondation Lucie et André Chagnon. Les trois quarts des ressources financières du partenariat sont consacrées au financement, à travers QeF, de projets qui reposent sur la mobilisation des communautés locales. L'autre quart des ressources sont affectées à des projets de promotion des saines habitudes de vie à l'échelle nationale ou suprarégionale, et sont administrées directement par la SGF.

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie



Un comité de pertinence a été créé pour soutenir le conseil d'administration de la SGF dans la détermination des critères et l'analyse des projets admissibles à l'échelle nationale ou suprarégionale. Les critères de sélection des projets sont présentés dans le site Internet de la SGF, au www.saineshabitudesdevie.org.



En manchette

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE SOCIÉTALE SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE

Le coup d'envoi de la nouvelle campagne gouvernementale sur les saines habitudes de vie a été donné le 11 octobre dernier par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Yves Bolduc.



Sous le thème *Au Québec, on aime la vie!*, cette campagne vise à rallier la population autour du plaisir que procurent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif. Dans cet esprit, des messages télévisés et imprimés ont été diffusés afin d'inviter les Québécoises et les Québécois à renforcer leurs bonnes habitudes de vie.

De plus, un site Internet sur les saines habitudes de vie, avec des sections destinées aux citoyens, aux communautés et aux entreprises, a été créé à l'adresse :

www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca.

PROJETS FINANCÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS POUR LA PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE

Les résultats du premier appel de projets ont été connus le 20 novembre dernier. Les projets du Centre d'Écologie urbaine de Montréal, de Vélo Québec, d'Extenso, d'Équilibre, groupe d'action sur le poids et de l'Association pour la santé publique du Québec ont été retenus. Nous vous les présenterons plus en détail dans les prochains numéros. Un deuxième appel de projets a également été lancé cet automne.

SITE EXTRANET DESTINÉ AUX INTERVENANTS ENGAGÉS DANS LE PAG

Le MSSS travaille actuellement à la création d'un site extranet destiné aux divers intervenants engagés dans la mise en œuvre du PAG. Ce site aura pour but de rassembler et de partager l'information sur l'implantation du PAG et les actions qui en découlent, et de soutenir les intervenants.

CHARTRE POUR CONTRER LA MAIGREUR

Le Québec veut se doter d'une charte visant à contrer la maigreur extrême dans l'industrie de la mode et des médias. Pour ce faire, un comité de travail sera formé afin d'élaborer cette charte d'engagement volontaire. Il sera composé de représentants de l'industrie de la mode, de la vente, de la publicité, des médias et de la santé et sera coprésidé par la journaliste Esther Bégin et par le Dr Howard Steiger, chef du programme des troubles de l'alimentation à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas.

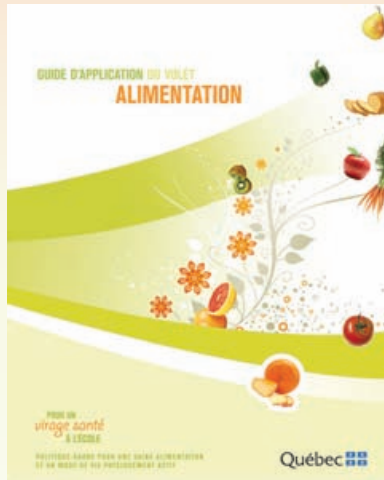




La boîte à outils

Cette section a pour objectif de vous présenter des ressources mises à votre disposition.

GUIDE D'APPLICATION DU VOLET ALIMENTATION DE LA POLITIQUE-CADRE



Le Guide d'application du volet alimentation de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, a été publié cet automne. Ce guide, produit par le MSSS à l'intention des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, se veut un outil visant à accompagner les intervenants des milieux scolaires dans l'application du volet alimentation de la Politique-cadre.

Cette politique a été publiée en septembre 2007 par le MELS, avec la collaboration du MSSS et du MAPAQ. Elle vise à faire des établissements scolaires du Québec des milieux propices à l'adoption d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif par les jeunes Québécois, et comprend des orientations en ce sens.

À la suite de la publication du guide, une formation a été offerte cet automne aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux responsables de la mise en application de la Politique-cadre. Ce guide est diffusé sur le site Internet du MSSS, à la section « Nutrition et alimentation ».

LA BROCHURE VOS ENFANTS ET LA PUB



L'OPC, en collaboration avec les Éditions *Protégez-Vous*, a publié en novembre dernier la brochure *Vos enfants et la pub*, afin de sensibiliser les parents et le milieu de l'éducation aux effets de la publicité sur la santé et le comportement des enfants.

La brochure était distribuée avec le guide Jouets 2009 du magazine *Protégez-Vous* ainsi que dans les services de garde et les écoles primaires du Québec. Elle est diffusée sur le site Internet de l'OPC à l'adresse suivante : www.opc.gouv.qc.ca. Une version anglaise sera offerte bientôt. Il est à noter que cette publication vient appuyer certaines des actions du PAG prévues dans l'axe « Promouvoir des normes sociales favorables ».

RÉPERTOIRE DES PLANS D'ACTION GOUVERNEMENTAUX EN MATIÈRE D'ALIMENTATION, D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET D'OBÉSITÉ

L'équipe nutrition, activité physique et poids de l'INSPQ a conçu un répertoire des plans d'action gouvernementaux en matière d'alimentation, d'activité physique et d'obésité. Le but de ce répertoire est d'inventorier les politiques gouvernementales sur ces sujets et de suivre l'évolution de la prise en charge de l'obésité dans les pays ou États qui ont publié de telles politiques. Il a été conçu pour aider les décideurs, les professionnels de la santé publique, les chercheurs et les étudiants à trouver rapidement les documents produits par les gouvernements dans la lutte contre l'obésité. Vous pouvez le consulter à l'adresse Internet

www.inspq.qc.ca/pag.





Chapeau !

Chapeau! est une rubrique consacrée aux initiatives intéressantes issues de la mise en œuvre du PAG. Vous aimeriez informer les autres partenaires de vos bons coups ?

**L'un de vos projets fait votre fierté ?
Votre organisme est l'heureux instigateur d'une action novatrice et prometteuse ?**

Cet espace est à vous.

Tenez-nous au courant de vos initiatives : nous vous aiderons à les faire connaître et à les mettre en valeur.

Une nouvelle à nous transmettre ?

Faites-nous parvenir vos articles ou tout autre document dont vous souhaiteriez la publication à l'adresse suivante :

pag@msss.gouv.qc.ca

Date de tombée du prochain numéro : 9 avril

Comité éditorial

Hélène Gagnon,
ministère de la Santé et des Services sociaux

Brigitte Lachance,
ministère de la Santé et des Services sociaux

Comité de rédaction

Partenaires engagés dans la mise en œuvre du PAG

Édition

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada, 2009

ISSN 1918-8692 (version imprimée)
ISSN 1918-8706 (version en ligne)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

Abonnement

Pour recevoir le Bulletin national d'information Investir pour l'avenir par Internet, il suffit de s'inscrire à l'adresse pag@msss.gouv.qc.ca. L'abonnement est gratuit.

Par ailleurs, une foule d'informations sur le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir, sont diffusées sur le site Internet

www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca

